

Charte du collectif DisCO

1. Objectif du collectif

Le collectif DisCO regroupe des diététiciens diplômés d'État, motivés à faire évoluer leurs pratiques dans la prévention et la prise en charge de l'obésité.

2. L'intégration dans le collectif DisCO offre :

- des formations : en présentiel selon les besoins identifiés, stage d'observation d'une consultation diététique ou d'une animation effectuée par un pair, parcours de formation en situation de travail lequel permet d'être référencé sur la cartographie en ligne ;
- des échanges de pratiques et une rencontre régionale annuelle (RRA) avec l'ensemble des acteurs de la nutrition ;
- une newsletter trimestrielle portant sur le collectif, ses différentes composantes, ses acteurs, des sujets d'actualité en nutrition ... ;
- un relai vers des formations en adéquation avec les valeurs, posture et approches éducatives prônées par DisCO ;
- des outils pédagogiques, en plus des ressources documentaires qui sont disponibles à tout professionnel via le site Internet DisCO et la newsletter.

1

3. Les diététiciens du collectif s'engagent ...

- ... sur le plan déontologique à :
 - être dans une démarche d'évolution continue de leurs pratiques et à participer au minimum à la rencontre régionale annuelle (RRA)
 - respecter le secret professionnel (article 226-13 du code pénal et L. 1110-4 du code de santé publique) et les principes éthiques dans l'accompagnement des personnes malades et/ou vulnérables
 - respecter les principes d'objectivité, d'équité, d'intégrité et de transparence dans leurs activités (ils déclarent notamment leurs liens d'intérêt avec des organismes à finalités commerciales)
 - reconnaître les compétences des autres professionnels et s'engagent à exercer en collaboration pluridisciplinaire. Ils connaissent leurs limites et adressent leurs patients à d'autres professionnels si nécessaire, ne font pas de prosélytisme auprès des autres membres du collectif, que ce soit en termes d'organismes de formation et/ou de pratiques de soins
 - ne pas se substituer aux autres professionnels du territoire

- ... à partager les valeurs communes suivantes :

- promouvoir une alimentation diversifiée dans le respect de la culture de chacun et des environnements de vie de la personne
- soutenir une approche tridimensionnelle de l'éducation à l'alimentation (cf. article : <https://doi.org/10.1016/j.cnd.2020.03.002>):
 - 1) dimension « nutritionnelle » : elle permet de répondre aux besoins nutritionnels de la population, et est actuellement encore largement majoritaire voire exclusive dans le paysage éducatif (que ce soit via le PNNS, les professionnels de santé ou les professeurs des écoles) ;
 - 2) dimension « psycho-sensorielle et comportementale » : elle inclut la sensorialité alimentaire (composante hédonique de l'alimentation et ses fondements), la prise de conscience de la relation entre émotions et alimentation, et les éléments favorisant une bonne régulation de l'alimentation sur les signaux internes (faim et rassasiement). Celle-ci se décline habituellement sous la forme d'une éducation sensorielle ;
 - 3) dimension « socio-environnementale » : elle concerne la dimension relationnelle de l'alimentation et le sentiment d'appartenance à un groupe (famille, communauté), générés par les diverses pratiques alimentaires. C'est cette dimension qui attribue inconsciemment une valeur symbolique affective et/ou relationnelle à certains aliments.
- favoriser la prise de conscience des éléments à l'origine des prises alimentaires
- accompagner les personnes à acquérir ou retrouver une régulation de leur poids sur les signaux alimentaires internes (faim, rassasiement) tout en conservant le plaisir de manger
- renforcer les compétences psycho-sociales des personnes, sans les enfermer dans des normes

- ... à adopter une posture adéquate

Les diététiciens membres du collectif ont un discours personnalisé, adapté à la singularité de la personne (représentations, croyances, culture, ...) et non stigmatisant. Ils ont une approche globale de la santé, en phase avec la charte d'Ottawa (la santé est une *ressource de la vie quotidienne, et non le but de la vie ; c'est un concept positif mettant l'accent sur les ressources sociales et personnelles, et sur les capacités physiques*).

Ils animent :

- avec une pédagogie active
- avec bienveillance
- en étant à l'écoute des participants/patients
- en valorisant les personnes
- en favorisant l'intégration des patients dans les parcours de santé

Leur posture éducative est en adéquation avec les recommandations actuelles (cf. article : <https://doi.org/10.1051/tpe/2018019>)

4. Le processus d'intégration dans le collectif

Afin d'intégrer le collectif, les diététiciens signent la présente charte, remplissent le formulaire sur le site DisCO, envoient leur CV, ainsi que leur diplôme.

5. Démarche pour obtenir le référencement sur la cartographie

Pour un référencement il est nécessaire de réaliser le parcours d'accompagnement au développement professionnel (PADP) (voir annexe). Il y a deux parcours : « consultation initiale surpoids/obésité » et « animation de groupe d'éducation pour la santé en nutrition ».

Ne pourront pas figurer sur la cartographie les professionnels dont les pratiques ne reposent sur aucune preuve scientifique ou exerçant une activité commerciale dans le cadre de leur pratique professionnelle.

Signature de la charte

Pour votre inscription, veuillez remplir le formulaire ci-dessous et déposer la présente charte signée lors de la dernière étape de votre inscription sur le site.

Adhésion à la présente charte entérinée par :

Nom :

Prénom :

Lieu / Structure :

Le (date) :

Signature :

CLAUSE DE CONSENTEMENT

*Conforme au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)
Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016
Rectificatif applicable depuis le 25 mai 2018*

Avant de pouvoir enregistrer les données nécessaires, nous vous prions de lire ce qui suit.

1. Responsable du traitement des données à caractère personnel

Le responsable du traitement des données à caractère personnel est La Maison de la Nutrition. Il s'agit d'une association loi 1901. Son siège social est situé :

7 Place Toulouse Lautrec – 51100 REIMS

Pour plus d'informations relatives à la protection des données à caractère personnel, veuillez nous envoyer un mail à l'adresse contact@maison-nutrition.fr

2. Personnes concernées

Il y a trois catégories de personnes dont nous devons traiter les données :

- Les diététiciens qui exercent en libéral au niveau de la région Grand Est et qui répondent aux critères définis par la présente charte du collectif.
- Les diététiciens qui exercent en milieu hospitalier dans la région Grand Est
- Les diététiciens préventeurs, salariés de structure de prévention en santé en région Grand Est

3. Finalités principales des données traitées

Nous traitons les données collectées aux fins suivantes :

- Enregistrement dans la base de données des membres du collectif DisCO
- Contact des diététiciens (appels téléphoniques et/ou envoi de mails)
- Inscription à une formation
- Étude du dossier en Commission Formation DisCO
- Mise en place d'un annuaire interne consultable uniquement par les diététiciens membres de DisCO
- Envoi d'une newsletter trimestrielle aux membres du collectif
- Construction d'un annuaire cartographié en ligne sur le site DisCO et à destination du grand public

Les données vous concernant ne sont traitées à aucune autre fin que celles exposées ci-dessus. Conformément à ce qui précède, la structure ne transmettra pas les données à caractère personnel collectées dans un autre cadre, ni ne les vendra, les louera ou les échangera avec une quelconque organisation ou entité, à moins que vous n'en ayez été informé(e) au préalable et que vous ayez explicitement donné votre consentement ou à moins que la loi ne l'exige, par exemple dans le cadre d'une procédure judiciaire.

4. Catégories des données traitées

Dans le cadre de la gestion des parcours des diététiciens dans le collectif : nom, prénom, adresse(s) postale(s) professionnelle(s), courriel professionnel, numéro(s) de téléphone,

profession, N° ADELI, N°SIRET, diplôme(s), CV, raison sociale, mode d'exercice, spécialité, consultations à domicile ou non, institution de rattachement, décision(s) de la commission formation, parcours professionnel du collectif, demandes d'inscription, suivi des parcours, convention, engagements, attestation de formation. Seules ces données sont nécessaires.

5. Durée de conservation des données à caractère personnel

Vos données à caractère personnel seront conservées 2 ans après la dernière date de mise à jour de vos données ou votre dernière connexion sur votre espace personnel. Au-delà de cette date, l'ensemble de vos données à caractère personnel sera supprimé.

6. Mesures de sécurité

Nous mettons en place des moyens d'assurer la protection des données. L'accès au dossier est sécurisé avec un mot de passe et un antivirus est actif au sein du système informatique de la structure.

7. Exercice des droits

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données.

Vous pouvez exercer votre droit :

- Par écrit : courrier postal, accompagné d'une copie d'une pièce d'identité, idéalement en recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante : Maison de la Nutrition – 7 Place Toulouse Lautrec – 51100 REIMS
- Sur place : avec présentation d'une pièce d'identité. Il est possible de se faire accompagner par la personne de son choix. La consultation doit durer suffisamment longtemps pour prendre note commodément et complètement. Il est possible de demander une copie des données.

En ce qui concerne la newsletter, vous avez la possibilité à tout moment de vous désabonner en envoyant un mail à l'adresse : disco@maison-nutrition.fr et nous vous enverrons la confirmation par retour de mail.

8. Consentement

L'adhérent déclare avoir pris connaissance de ce qui précède et autorise la structure à traiter les données à caractère personnel définies précédemment.

ANNEXE

Parcours d'Accompagnement au Développement Professionnel (PADP)

Les parties prenantes des parcours sont :

- Le diététicien accompagné (vous)
- Le diététicien accompagnateur (formé) qui vous accompagne tout au long d'un parcours
- La commission formation, instance souveraine quant à la validation des compétences

Les parcours débutent avec une séquence en situation de travail pour l'activité concernée, contenant 3 phases à réaliser sur une semaine. À la suite de cette séquence, le diététicien accompagnateur présente le dossier à la commission formation, laquelle analyse et statue quant à la validation des 4 compétences-clés et le référencement sur la cartographie. La commission peut proposer des formations complémentaires. Les schémas ci-dessous présentent le processus de réalisation de chacun des parcours.

